

State Street EUR Liquidity LVNAV Fund

Supplément n° 3

(un compartiment de State Street Liquidity public limited company [la « Société »], société d'investissement à capital variable constituée en fonds parapluie avec responsabilité séparée entre les compartiments, agréée par la Banque centrale d'Irlande en vertu des Règlements sur les OPCVM et sur les FM).

Le présent Supplément (le « Supplément ») fait partie du Prospectus en relation avec la Société, daté du 30 octobre 2019, et amendé le cas échéant (le « Prospectus »). Ce Supplément doit être lu en parallèle du Prospectus et du Document d'information clé pour l'investisseur (« DICI »). Il contient des informations en relation avec State Street EUR Liquidity LVNAV Fund (le « Compartiment »).

Un Compartiment qui investit une part importante de sa VL dans des instruments du marché monétaire peut être considéré par les investisseurs comme une alternative au placement sur un compte de dépôt régulier. Un investissement dans le Compartiment n'est pas similaire à un dépôt sur compte bancaire et n'est pas protégé par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou autre système de garantie de protection des titulaires de comptes de dépôt bancaires. Les investissements dans le Compartiment ne sont pas garantis et la valeur du principal investi peut varier. Le risque de perte sur le principal investi dans le Compartiment est supporté par l'investisseur. La Société peut ne pas s'appuyer sur un soutien externe pour garantir la liquidité du Compartiment ou stabiliser la VL par action. La valeur des Actions est susceptible de varier à la hausse comme à la baisse et il est possible que les investisseurs ne récupèrent pas le montant initialement investi.

À moins qu'ils ne soient définis différemment aux présentes ou que le contexte ne l'exige autrement, tous les termes utilisés dans le présent Supplément seront réputés avoir la même signification que dans le Prospectus. Les futurs investisseurs sont invités à étudier attentivement et intégralement le Supplément, le Prospectus et le DICI correspondant. Pour toute question, nous vous recommandons de consulter votre courtier ou votre conseiller financier. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance des facteurs de risque décrits dans le Prospectus et dans le présent Supplément avant d'investir dans ce Compartiment. La Société et le Conseil d'administration énumérés à la section du Prospectus intitulée « Direction et administration » assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Supplément.

Caractéristiques du Compartiment

Devise de référence	EUR
Gestionnaire d'investissement	State Street Global Advisors Limited
Type de Compartiment	FM à VL à FV
Notation de crédit	Le Compartiment est évalué par une ou plusieurs agences de notation de crédit. Cette évaluation est sollicitée et payée par le Compartiment.
Politique en matière de dividendes	Provisionnés et payés chaque jour pour l'ensemble des Catégories d'actions de distribution. Le Conseil d'administration n'a actuellement aucune intention de déclarer des dividendes relativement aux Catégories d'actions de capitalisation.

Offre d'actions initiale

Période d'offre initiale	Pour toutes les Catégories d'actions : La période commençant à 9 h (heure irlandaise) le 31 octobre 2019 et terminant à 15 h (heure irlandaise) le 30 avril 2020 ou toute autre date ultérieure déterminée par le Conseil d'administration.
Prix d'offre initiale	1000,0000 EUR par Action pour toutes les Catégories.

Informations relatives aux négociations

Jour ouvrable	Jours de la semaine autres que (i) les jours durant lesquels le Système Trans-european Automated Real-time Gross settlement Express Transfer (« TARGET »), à savoir le système interbancaire européen de transfert de fonds, est fermé ; et (ii) tout autre jour, à la discrétion du Conseil d'administration (agissant raisonnablement), sous réserve que ces jours soient notifiés par avance aux Actionnaires.
Jour à clôture anticipée	Jours ouvrables pour lesquels le Conseil d'administration estime qu'il est dans l'intérêt du Compartiment de clôturer plus tôt afin de refléter, entre autres, la fermeture anticipée ou le fonctionnement limité d'un ou plusieurs marchés sur lesquels le Compartiment négocie, sous réserve que ces jours soient notifiés par avance aux Actionnaires.
Jour de négociation	Un ou des Jours ouvrables (ou selon que le contexte l'admet, un ou des Jours à clôture anticipée) selon que le Conseil d'administration le décide le cas échéant dans le cas d'un Compartiment, sous réserve qu'il y ait au minimum deux Jours de négociation chaque mois et que les Actionnaires en soient notifiés par avance et sous réserve que, sauf décision contraire, chaque Jour ouvrable ou Jour à clôture anticipé corresponde à un Jour de négociation.
Échéance de négociation	Souscriptions, rachats et conversions : <ul style="list-style-type: none">• 13 h 30 (heure irlandaise) le Jour de négociation correspondant ; ou• 11 h (heure irlandaise), un Jour à clôture anticipée ou tout autre jour et heure que le Conseil d'administration pourra à son entière discrétion déterminer et notifier préalablement aux Actionnaires.
Date limite de règlement	Fermeture des bureaux le Jour de négociation correspondant. Les produits de rachats seront également versés à intervalles réguliers au cours du Jour de négociation à mesure que les demandes de rachat seront reçues.
Prix de négociation	1000,0000 EUR (VL stable par Action) ou dans certaines circonstances, la VL par Action telle qu'établie à la section « Valorisation et calcul de la VL » du Prospectus

Informations sur la valorisation

Point de valorisation	13 h 30 (heure irlandaise) le Jour ouvrable précédant le Jour de négociation.
Publication de la VL	www.ssga.com/cash

Informations relatives à la Catégorie d'actions

Catégorie d'actions*	Distributeur	Global Securities Lending	Institutional**	Investissement	Premier	Select	Standard	S2***	S3***
Distribution	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Capitalisation	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
TER fixe**	0,20 %	0,04 %	0,15 %	0,45 %	0,10 %	0,12 %	0,35 %	0,15 %	0,10 %

Le total annuel des commissions et frais du Compartiment supporté par les Actions de capitalisation Z*** et les Actions de distribution Z est plafonné par le Gestionnaire d'investissement aux taux suivants :

- 0,05 % de la VL moyenne journalière dans le cas des Actions de capitalisation Z ; et
- 0,05 % de la VL moyenne journalière dans le cas des Actions de distribution Z.

* À la date du présent Supplément, il se peut que toutes les Catégories d'actions disponibles n'aient pas encore été lancées.

** Commissions, exprimées en pourcentage de la VL, provisionnées sur une base journalière et payées mensuellement à terme échu. Les investisseurs sont invités à consulter la section « **Commissions et frais** » du Prospectus pour de plus amples Informations.

*** Les Actions de capitalisation Institutional, les Actions S2, les Actions S3 et les Actions de capitalisation Z ne sont pas proposées aux nouveaux investisseurs.

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement : l'objectif du Compartiment est de maintenir un niveau de liquidité élevé, de préserver le capital et de générer un rendement aligné sur celui des taux du marché monétaire européen.

Politique d'investissement : le Gestionnaire d'investissement combine pour le compte du Compartiment une approche basée sur la valeur relative (c.-à-d. lorsqu'il détermine la valeur d'un actif sur la base de la valeur d'autres actifs similaires, en essayant de détecter ceux qui ne sont pas adéquatement valorisés par rapport aux autres et qu'il cherche à exploiter ces différences au profit du Compartiment) avec une approche basée sur l'analyse de la qualité du crédit (tel que décrit à la section « Évaluation de la qualité du crédit » du Prospectus) afin d'identifier les titres qu'il estime à même d'assurer une stabilité de capital supérieure et la plus forte probabilité de remboursement, conformément à l'objectif d'investissement du Compartiment.

Les investissements seront acquis en vue d'être détenus jusqu'à échéance, même si le Gestionnaire d'investissement peut, à son entière discrétion, les céder avant.

Investissements autorisés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment investit dans une gamme d'instruments du marché monétaire de qualité « investment grade » à taux fixe et variable, lesquels sont des valeurs mobilières principalement libellées en euros.

Le Compartiment a demandé et obtenu une dérogation auprès de la Banque centrale conformément à la section 2.9 de la section « *Restrictions d'investissement* » du Prospectus et peut, de ce fait investir jusqu'à 100 % de sa VL dans des titres émis ou garantis par les types d'émetteurs définis dans cette section.

Le Compartiment peut investir dans :

- des titres d'État ;
- des titres émis ou garantis par des organisations supranationales ;
- des dépôts ;
- des certificats de dépôt ;
- du papier commercial ;
- des billets (en ce compris les billets à taux variable et moyen terme) et des obligations (à taux fixe et variable) émis par des émetteurs privés ;
- du papier commercial adossé à des actifs ;

- des titres d'État vendus avant leur émission (c.-à-d. des titres négociés sur la base de leur prix ou rendement antérieure à leur émission effective) ; et
- tout autre instrument du marché monétaire qui soit une valeur mobilière que le Gestionnaire d'investissement estime de qualité comparable, cohérente avec les objectifs d'investissement du Compartiment et qui entre dans les catégories spécifiées dans l'article 9 du Règlement sur les FM.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 10 % du total de ses actifs dans des OPC sous réserve qu'ils revêtent la forme de FM à court terme.

Restrictions en matière d'investissement

L'échéance moyenne pondérée des investissements détenus par le Compartiment sera de 60 jours au plus et leur durée de vie moyenne pondérée sera de 120 jours au plus. Tous les investissements détenus par le Compartiment auront une échéance résiduelle inférieure ou égale à 397 jours. Au moins 10 % des actifs du Compartiment auront une échéance à un jour et au moins 30 % des actifs du Compartiment auront une échéance à une semaine (à condition que les Titres d'État hautement liquides pouvant être rachetés et réglés en un jour et ayant une échéance résiduelle pouvant aller jusqu'à 190 jours soient inclus dans les actifs ayant une échéance à une semaine, à hauteur maximale de 17,5 %). En conséquence, le Compartiment est classé comme un FM à court terme et son objectif d'investissement est conçu en vertu de cette classification.

Actuellement, le Compartiment n'a pas recours aux IFD ; il ne présentera donc pas d'effet de levier.

Tous les investissements seront effectués conformément à l'objectif et à la politique d'investissement du Compartiment ainsi qu'aux restrictions en matière d'investissement et d'emprunts visées à la section « **Limites et restrictions en matière d'investissement** » du Prospectus.

Prêt de titres, contrats de mise en pension, contrats de prise en pension et swaps de rendement total

Le Compartiment n'est pas engagé dans un Programme de prêt de titres. Le Compartiment peut souscrire des contrats de mise en pension et des contrats de prise en pension conformément aux dispositions prévues dans la section « **Instruments financiers** »

dérivés » du Prospectus. Il n'a pas souscrit de swaps de rendement total. L'exposition du Compartiment aux contrats de mise et prise en pension (exprimée en pourcentage de la VL) est indiquée ci-dessous.

	Prévue	Maximale
Risque associé aux contrats de mise en pension et de prise en pension	20 %	100 %

Risques d'investissement

Investir dans le Compartiment implique un certain degré de risque. Les investisseurs sont invités à consulter la section du Prospectus intitulée « **Informations relatives aux risques** ». Les principaux risques liés aux investissements dans le Compartiment sont indiqués ci-après :

Risque de crédit : le risque de crédit correspond au risque qu'un émetteur, garant ou fournisseur de liquidités d'un titre à revenu fixe détenu par le Compartiment ne soit pas en mesure ou ne veuille pas, ou puisse être perçu comme n'étant pas en mesure ou ne voulant pas procéder au paiement du capital et/ou des intérêts en temps opportun ou bien honorer ses obligations. La concrétisation d'un tel risque entraînerait une baisse de la valeur du titre détenu.

Risque de liquidité : l'absence d'un marché actif ou les restrictions de revente peuvent limiter la capacité du Compartiment à vendre un titre à un moment ou cours avantageux, voire rendre la vente du titre complètement impossible. Des titres illiquides peuvent être négociés avec une décote par rapport à des investissements comparables plus liquides et être soumis à de fortes fluctuations de leur valeur de marché. L'illiquidité des participations du Compartiment peut limiter sa capacité à obtenir du numéraire pour effectuer les rachats au moment opportun.

Risque de taux d'intérêt : la valeur des titres détenus par le Compartiment peut baisser en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. Les titres de créance à durée plus longue ont tendance à être plus sensibles aux variations de taux d'intérêt, ce qui les rend habituellement plus volatils que les titres de créance à durée plus courte. Les variations de la politique gouvernementale, en ce compris les évolutions de la politique monétaire de la banque centrale, sont susceptibles d'entraîner la hausse rapide des taux d'intérêt ou amener les investisseurs à anticiper leur rapide hausse. Un tel scénario peut généralement conduire à des niveaux de volatilité de taux d'intérêt élevés et entraîner des risques de liquidité pour les marchés du revenu fixe et avoir un effet substantiel et immédiat sur les valeurs des investissements du Compartiment.

Risque de valorisation des FM à VL stable : les FM à VL stable utilisent actuellement la méthode d'évaluation du coût amorti pour valoriser leurs investissements. L'utilisation de la méthode du coût amorti d'évaluation permet généralement au Compartiment concerné de maintenir une VL stable par action. Dans certaines circonstances, il est possible que le FM à VL stable concerné ne soit pas en mesure de maintenir une VL stable par Action et que sa VL fluctue.

Risque associé à la VL stable : si la valeur de marché indiquée des investissements d'un FM à VL stable varie substantiellement, le Compartiment concerné peut ne pas être en mesure de maintenir une VL par Action stable. Lorsque le montant de liquidités hebdomadaire d'un FM à VL stable tombe en dessous d'un certain seuil et que celui des rachats journaliers dépasse un certain seuil, le FM à VL stable peut imposer aux investisseurs des commissions de liquidité sur les rachats, des seuils de rachats ou décider de suspendre les rachats. Si la période de suspension dépasse une certaine durée, le FM à VL stable cessera automatiquement d'être un FM à VL de dette publique ou un FM à VL à FV. Ni les FM à VL à FV ni les FM à VL de dette publique ne sauraient recevoir de soutien externe pour maintenir une VL stable par Action. Si un FM à VL stable par Action génère un rendement négatif, il pourra, comme décrit à la section 3.7 du Prospectus, mettre en œuvre des mesures à cet égard, mais n'aura peut-être pas la possibilité de maintenir une VL stable par Action.

Risque associé aux FM à VL à FV : si la VL stable d'un FM à VL à FV varie de la VL du FM à VL à FV de plus de 20 points de base, toute souscription ou tout rachat subséquent à cette déviation sera effectué au prix égal à la VL du Compartiment concerné et non à la VL stable ou bien les souscriptions et rachats du FM à VL à FV pourront être suspendus.

Profil de l'investisseur

Les investisseurs types du Compartiment sont généralement des investisseurs institutionnels et des intermédiaires avec un horizon à court terme désireux de conserver un niveau de liquidité élevé, de préserver leur capital et d'obtenir un rendement aligné sur celui des taux du marché monétaire européen et disposés à accepter les risques associés aux investissements de ce type.

Souscriptions, rachats et conversions

Les investisseurs peuvent souscrire, racheter ou convertir des Actions lors de chaque Jour de négociation au Prix de négociation correspondant. Eu égard à toutes les demandes de souscription, de rachat et d'échange, le formulaire correspondant doit être reçu par l'Agent administratif avant l'Heure limite de négociation. Les Actionnaires sont invités à consulter la section « **Actions** » du Prospectus pour de plus amples informations.

Limites de rachat

Le Compartiment peut appliquer des procédures de gestion de liquidités conformément aux conditions établies dans la section « **Rachats** » du Prospectus.